



Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le **21 DEC. 2023**
ID : 032-253200240-20231220-2023_080-DE

DÉLIBÉRATION 2023 - 080

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : 10
Nombre de membres ayant donné procuration : 2
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 3
Date de convocation : **15/12/2023**
Date d'envoi à la SP de condom : 21/12/2023
Date De publication : 21/12/2023
Votes contre : 0
Votes pour : **12**
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois et le 20 décembre à seize heures trente, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mr DONA Edouard, Mr JORIEUX Michel, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mr LEVIGNAC Georges, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mme SOLARY Jacqueline

Excusés remplacés par : Mme LABORDE-NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline, Mr JAUMAIN Jérôme remplacé par Mr LEVIGNAC Georges, Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe

Ayant donné procuration: Mme LABORDE Marie-Clémence a donné procuration à Mr LEVIGNAC Georges, Mme ESPERON Patricia a donné procuration à Mr DONA Edouard

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CLAVE Gabrielle, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DESPAX Nelly, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LABORDE NOYER Martine, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr SCARAVETTI Henri, Mr THIMOTEE Frédéric, Mme TUMELERO Hélène, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth

Absents: Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAFORE Michael, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier

Participants sans droit de vote : Mr BOURDIOL Nicolas, Mme CAMPAGNOLLE Dorothee, DGS.

Secrétaire de séance : Mr JORIEUX Michel

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 7 décembre 2023 n'a pas pu se réunir le 14 décembre 2023 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 15 décembre 2023, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune
requis,

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le **21 DEC. 2023**
ID : 032-253200240-20231220-2023_080-DE

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Budgets Assainissement - Admissions en non-valeurs

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée,

Le syndicat a également été destinataire de deux listes pour les budgets d'assainissement :

- La liste n°6437350331 relative au budget assainissement collectif pour un montant de 135.6€TTC.
- La liste n°5856020031 relative au SPANC pour un montant de 1 038.5€TTC

Au regard de la problématique des impayés, un travail a été mené en interne par les services du SAT pour examiner chaque situation attentivement, et croiser les informations détenues par le SGC avec celles détenues par le SAT.

En considération du plan d'action qui a été établi (relance par courrier, visites sur place, fermetures de compteurs...), certaines créances pourraient être recouvrées.

Aussi, il est proposé de reporter La liste n°6437350331 sur 2024 et d'allouer en non-valeurs la liste n°5856020031 relative au SPANC pour un montant ramené à 137.5€TTC, conformément à la liste ci-annexée.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical décide à l'unanimité d'allouer en non-valeurs la liste n°5856020031 relative au SPANC pour un montant ramené à 137.5€TTC, telle qu'annexée à la présente, la somme globale des ANV pouvant être minorée des recettes perçues après admission en non-valeurs

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 21 décembre 2023



Le Président,

Nicolas MELIET